

Les dispositions ci-dessous viennent compléter les conditions générales de vente prévues par les articles R211-3 à R-211-11 du Code du Tourisme pris en application de la loi du 22 juillet 2009 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

Nombre de personnes et prix.

Dans le cas de visites guidées et promenades commentées, les tarifs proposés sont globaux et forfaitaires. Ils s'appliquent pour un groupe comportant au minimum 10 personnes (distillerie 15 personnes minimum) et au maximum le nombre fixé par les différents sites.

Au-delà de ces seuils maximum, un guide supplémentaire est requis. Le prix proposé par l'office de tourisme est calculé sur le nombre de personnes indiqué par le client et est sujet à augmentation ou diminution si ce nombre confirmé dans les délais varie. Ainsi, pour tout changement du nombre de participants, le client doit en informer l'office de tourisme. Le prix fixé comprend les droits d'entrée dans les sites, les services d'un guide et le cas échéant le repas ou le goûter ainsi qu'un montant de 1 € de frais d'organisation par personne. En revanche il ne comprend pas les dépenses personnelles, le transport jusqu'au site de la prestation, ni le repas du chauffeur.

Annulation du fait du client

Toute annulation par le client doit être notifiée par écrit (courrier ou courriel) et confirmée par courrier recommandé avec accusé réception à l'office de tourisme, le cachet de la poste faisant foi.

Toute annulation du fait du client entraîne les retenues suivantes :

- Plus de 21 jours avant le début de la prestation : 10 % du montant de la prestation,
- annulation entre le 21^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le début de la prestation : 50 % du montant de la prestation,
- annulation entre le 7^{ème} jour et le jour-même de la prestation : 100 % du prix de la prestation.

En cas de non - présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

L'office de tourisme se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout circuit 21 jours avant la date du départ si le nombre de personnes inscrites était inférieur au nombre minimum de participants prescrit pour le produit choisi. Dans ce cas, le remboursement intégral et immédiat de la réservation sera effectué.

Conditions de réalisation de la prestation.

Le client et ses participants s'engagent à être habillés et chaussés correctement (pas de chaussures à hauts talons, pas de chaussures qui ne tiennent pas le pied correctement). Selon les exigences du lieu, le client s'engage à respecter le silence (notamment couper les téléphones portables...), à ne pas toucher ou manipuler les œuvres exposées ou présentées, à ne pas prendre de photos sans autorisation, à présenter une pièce d'identité sur demande ...

Lorsqu'elles s'appliquent, ces conditions particulières seront indiquées au contrat de réservation.

Date : 15/12/2018